



Un programme financé par
l'Union européenne

**EUROMED
JUSTICE**

FEUILLE DE ROUTE POUR UN FORUM EUROMED DES PROCUREURS GÉNÉRAUX

Les Procureurs Généraux des Pays Partenaires du Voisinage Sud (PPVS) : *l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, le Liban, la Palestine et la Tunisie*, et leurs représentants désignés,

Les Procureurs Généraux des États membres de l'Union européenne (UE) : *la Belgique, Chypre, la France, Malte, le Portugal, l'Espagne, la Grèce¹ et l'Italie²,*

Ensemble avec les représentants de *l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Eurojust, le RJE en matière pénale, le Conseil Consultatif de Procureurs Européens et l'Association internationale des procureurs :*

Prenant en considération la Déclaration du 23 janvier 2018 adoptée lors de la 1^{ère} réunion du Forum EuroMed des Procureurs Généraux,

¹ Grèce – Le Bureau du procureur général hellénique a pleinement soutenu la Feuille de route par une lettre du 4 mai 2018.

² Italie – La *Procura generale della corte di cassazione* a pleinement soutenu la Feuille de route par une lettre du 13 février 2018.

Ont approuvé la Feuille de route suivante :

1. Un moment historique, une pierre angulaire et une étape essentielle ont été marqués à Madrid, avec l'organisation de la première réunion du Forum EuroMed des Procureurs Généraux le 23 janvier 2018.
2. Suite au Forum, les représentants du CrimEx et des Procureurs Généraux poursuivront les discussions et consultations concernant un possible cadre pour le Forum EuroMed des Procureurs Généraux, selon leurs compétences respectives.
3. La deuxième réunion du Forum des Procureurs Généraux aura lieu un an plus tard, en janvier 2019, afin de discuter de la proposition du cadre, des tendances pertinentes en matière de criminalité régionale et interrégionale, des mesures d'enquête et de poursuites appropriées pour les contrer, ainsi que des questions juridiques d'intérêt ayant un effet sur le travail des autorités de poursuites. La réunion visera également à échanger des expériences et des bonnes pratiques et à formuler des observations ou opinions communes.
4. Le Forum consultatif des procureurs généraux et directeurs des poursuites des États membres de l'UE et le Réseau des procureurs généraux ou institutions équivalentes près les Cours suprêmes des États membres de l'Union européenne (réseau NADAL) peuvent contribuer au travail et aux préparations menées par le CrimEx en vue des réunions du Forum EuroMed des Procureurs Généraux. Les ébauches et autres documents pertinents devront être échangés régulièrement entre les représentants du CrimEx et les services de poursuite pour recevoir des commentaires et des modifications.
5. Sans préjudice de ses tâches et activités actuelles, le CrimEx – en étroite coopération avec Eurojust, le Réseau Judiciaire Européen (RJE) en matière pénale, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU-DECT), l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Conseil Consultatif des Procureurs Européens (CCPE) du Conseil de l'Europe et l'Association Internationale des Procureurs (AIP) – devrait continuer à explorer toutes les pistes pour instaurer la confiance et la coordination à un haut niveau en vue d'organiser les prochaines réunions du Forum EuroMed des Procureurs Généraux.